

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°02/2017 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**

**du mercredi 6 juin 2018 à Mont-sur-Rolle**

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Mont-sur-Rolle pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**Présences**

28 délégués et suppléants (6 fixes et 22 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués fixes : M. Pierre Burnier (pas de remplaçant)  
M. Daniel Emery (pas de remplaçant)  
M. Pierre Jaccard (pas de remplaçant)

Délégués variables : M. Boris Wirrich (remplacé par M. Claude-Eric Dufour)  
Mme Viviane Subri (pas de remplaçant)  
M. Christian Hofer (remplacé par M. Mathieu Gallay)  
Mme Christine Schenk (remplacée par M. Didier Guzzoni)  
Mme Pascale Chamay Berger (remplacée par Mme Gabriel Jung Konishi)  
M. Jean-Pierre Roland (pas de remplaçant)  
Mme Lucia Suva (remplacée par M. Rémy Founou)  
Mme Mélanie Berthet (remplacée par Mme Valérie Blanchard)

Absents :

Délégués fixes : Mme Nicole Bärtschi (pas de remplaçant)

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

**3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal**

Mme Valérie Blanchard	députée variable suppléante	Tartegnin
M. Rémy Founou	député variable suppléant	Rolle
M. Andreas Buntschu	député variable suppléant	Rolle

#### 4. **Communications du Bureau**

Le Bureau s'est réuni en date du 16 mai 2018 en vue de préparer la présente séance. Il a été décidé que Mme Vollenweider transmettrait un courriel aux communes dans le but de trouver des candidats prêts à repourvoir les différents postes vacants au sein de la Cogest ainsi que du Bureau, à la suite des démissions énumérées ci-dessous :

- Mme Viviane Subri, déléguée variable, Luins : membre de la Commission de gestion ainsi que du Conseil d'établissement
- M. Dominique Del Blanco, délégué variable, Gilly : membre du Bureau en tant que scrutateur
- M. Yves Guisolan, délégué variable suppléant, Rolle.

#### 5. **Communications du CODIR**

Mme Sandra Gordon donne la parole aux deux nouveaux directeurs des établissements scolaires de Rolle qui ont repris le 1<sup>er</sup> mai 2017 la place de M. Philippe Blaser à la suite de son départ à la retraite. Il s'agit de M. Javier Rosa qui dirige l'établissement primaire, soit 1<sup>ère</sup> à 6<sup>e</sup> primaire ainsi que de M. Julien Wettstein qui s'occupe pour sa part du secteur secondaire allant de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> primaire. Les directeurs ont fourni un gros travail de réorganisation du secrétariat en vue de la séparation des deux établissements.

Ils détaillent les divers camps, activités spectacles, bibliothèque, actions de prévention, ... qui sont proposés aux jeunes élèves. Et pour les plus grands, voyages d'étude, réflexion sur les sanctions, lutte contre le harcèlement, prise en charge d'élèves à besoins particuliers, stages en lien avec le monde professionnel, prévention santé, alcool, racisme, homophobie... etc.

Ils soulignent la bonne collaboration avec l'Association Enjeu ainsi que sa directrice Mme Ingrid Jorissen. Un soin particulier est donné actuellement à la coordination avec les mamans de jours et les structures d'accueil afin de parvenir à établir une journée continue cohérente pour les élèves.

Ils constatent cependant un gros manque de locaux scolaires et expliquent que des travaux de réflexion à ce sujet sont en cours. De plus une étude est actuellement menée avec Enjeu sur l'évolution démographique et les classes supplémentaires à prévoir pour répondre à l'accroissement de la population.

Mme Gordon souligne également la bonne collaboration entre Enjeu et la direction des écoles qui se rencontrent tous les 15 jours.

#### 6. **Préavis N° 02-2018 concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2017**

Mme Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Nathalie Eynard donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis en soulignant les recommandations effectuées par cette dernière :

##### **Recommandations de la COGEST**

Nous souhaitons une investigation rapide concernant la surconsommation d'eau du Martinet B compte tenu des informations reçues et rappelons qu'un audit avait déjà été suggéré par le passé.

Préoccupation du montant total emprunté de Fr. 487 millions et de la totalité des intérêts de plus de Fr. 500'000.- par un avec un taux moyen favorable de 1.04 %. La commission recommande que la question de l'amortissement extraordinaire soit rediscutée avant de les restituer aux communes.

➤ Mme Vollenweider passe les comptes en revue :

**Scolaire**

- Compte 500.3185.20 p.8. Honoraires commune de Rolle. Fr. 28'950.00

Mme Chantal Maurer demande des précisions sur les honoraires de la cantine de Rolle.

M. Claude Gagnard répond que le montant de Fr. 15'000.00 correspond aux honoraires de la commune de Rolle concernant la gestion des cantines incluant les prestations fournies pour l'encaissement de la TVA et les décomptes de salaires. Cela a été facturé jusqu'en septembre 2017, soit trois trimestres à Fr. 5000.00.

Mme Maurer constate qu'il n'y a pas un poste « honoraires de la commune de Mont-sur-Rolle » pour les mêmes prestations.

- Cpte 500.3522. p.9. Participation cantines. Fr. 239'514.11

Le montant indiqué est un montant global sans aucun détail. On ne connaît pas la part des repas, des salaires et des charges sociales du personnel. Mme Maurer souhaiterait connaître le détail de ce compte tel que cela est indiqué pour les autres postes concernant les salaires.

M. Gagnard explique que le Codir s'est référé à la construction budgétaire qui n'indiquait que la participation par cantine, mais il en prend bonne note pour l'année 2018.

- Cpte 520.3011.20. p.27. Auxiliaires. Fr. 80'620.62

Mme Maurer constate un dépassement de budget substantiel pour ce poste puisque le montant initial budgété s'élevait à Fr. 12'500.-. Elle estime que dans un tel cas, une compétence financière devrait être accordée au Codir au préalable par le Conseil intercommunal.

M. Gagnard confirme que ce dépassement aurait effectivement dû être soumis au conseil intercommunal. Cependant, le Codir en a pris connaissance au moment du bouclage des comptes et l'a communiqué à la Commission de gestion. Pour le prochain exercice, il en informera la Commission de manière anticipée tout au long de l'année et cela dès qu'un cas similaire sera constaté.

Mme Gordon explique que cette année a été exceptionnelle car il a été fait appel à des concierges externes pour éviter d'engager du personnel fixe.

Mme Maurer pense que les dépassements de ce type devraient être mentionnés dans le préavis pour validation des compétences financières par l'organe délibérant.

**Accueil de jour**

Ce volet des comptes ne suscitant aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :**

1. d'approuver les comptes 2017 du volet scolaire présentant un total de charges nettes de CHF 8'567'426.23 à répartir entre les différentes Communes d'EnJeu ;
2. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 1'295'442.63 ;
3. d'approuver les comptes 2017 du volet bibliothèque présentant un total de charges nettes de CHF 235'242.05 à répartir entre les différentes Communes d'EnJeu ;
4. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 23'412.95 ;
5. d'approuver les comptes 2017 du volet accueil de jour des enfants présentant un total de charges nettes de CHF 6'032'258.72 à répartir entre les différentes Communes d'EnJeu ;
6. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 834'857.14 ;
7. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2017 ;
8. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

**7. Élection(s) du Bureau du Conseil intercommunal (président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants)**

Suite à la démission de M. Dominique Del Blanco, scrutateur, Mme Nathalie Eynard, scrutatrice suppléante a accepté de reprendre cette fonction. Le poste de Mme Eynard est donc vacant. Sur proposition de Mme la Présidente, Mme Rita Cuénod de Vinzel accepte cette fonction. Suite à cela, les membres du Bureau sont élus par acclamation à l'unanimité par les délégués.

➤ Composition du Bureau pour l'année 2018-2019 :

Vollenweider Pascale	Rolle	Présidente
Guisolan Anne	Bursins	Vice-Présidente
Eynard Nathalie	Rolle	Scrutateur
Seiler Claude	Mont-sur-Rolle	Scrutateur
Chamay Berger Pascale	Perroy	Scrutateur suppléant
Cuénod Rita	Vinzel	Scrutateur suppléant

**8. Élection de la Commission de gestion et de la Commission des finances**

Tous les membres de la Commission des finances reconduisent leur mandat.

Mme Viviane Subri ayant donné sa démission du Conseil intercommunal, M. Hans-Peter Brunner s'est proposé pour la remplacer au sein de la Commission de gestion.

Suite à ces informations, les membres de la commission de finances et de la commission de gestion sont élus à l'unanimité par acclamation.

➤ Composition des commissions permanentes pour l'année 2018-2019 :

<i>Commission de gestion</i>	<i>Commission des finances</i>
Jaccard Pierre (Président)	Guisolan Anne (Présidente)
Dubuis Ariane	Perren Dominique
Mani Frédéric	Schatzmann Laurent
Burnier Pierre	Berger Anne-Laure
Eynard Nathalie	Wirrich Boris
Brunner Hans-Peter	Scaiola Christian
Roch François	Favre Gilles

## 9. Divers et propositions individuelles

- Mme Gordon informe la Commission des finances qu'elle sera convoquée par le Codir à la rentrée pour une présentation des incidences financières du nouveau plan de prévoyance. Cette séance sera organisée avant l'élaboration du budget.
- Mme Jung Konishi demande aux directeurs ce que deviendront les camps suite à l'arrêt du Tribunal fédéral empêchant les écoles de demander une participation aux coûts aux parents d'élèves.

M. Julien Wettstein répond que, malheureusement, seul le coût réel d'un élève à la maison pourra encore être facturé aux parents, soit Fr. 10.- à 16.- par jour pour les repas.

Il signale que la Direction des écoles collabore avec Enjeu dans le but de trouver une solution à ce problème. Il souligne que la Loi sur l'enseignement obligation (LEO) indique que les parents peuvent participer au financement des camps, il n'y a bien aucune obligation de financement cantonal.

La volonté de tous est bien de pouvoir continuer à organiser des camps. Le canton n'y apportera certainement aucune contribution. Si ces derniers devenaient facultatifs, seules les communes riches continueraient dans cette voie et cela serait regrettable. Il constate qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune réponse à ce problème.

M. Denys Jaquet estime que si ces sorties sont considérées comme de la pédagogie, elles devraient être financées par le canton.

M. Gaignard complète en indiquant qu'économiquement, si cela devait être pris en charge par les communes, des sommes très importantes devraient être supportées par ces dernières (env. Fr. 300'000.-). Cela étant, il estime qu'un calcul précis devrait être établi avant de prendre toute décision.

M. Roch explique que, dans le cadre de ses fonctions à l'UCV, une discussion a eu lieu récemment avec la cheffe du département et le directeur de la DGEO. Il en ressort que l'arrêt du Tribunal fédéral donne lieu à plusieurs interprétations. Un éclaircissement sera donné par le canton, dès la rentrée scolaire pour clarifier ce problème auprès des Associations et Établissements scolaires du canton. La volonté étant de poursuivre ces camps, il se demande s'il ne serait pas préférable de continuer comme cela a été fait jusqu'à présent et voir si cela suscite des recours. Il précise qu'il existe déjà des aides pour venir en aide aux familles à faibles revenus. Ce sujet reste donc à suivre.

- Mme Marinella Page rappelle l'inauguration du collège des Condémines qui aura lieu le 16 juin 2018 à Gilly.
- M. Raymond Dufour, Municipal à Mont-sur-Rolle, transmet les salutations de sa commune à l'assemblée. Il a le plaisir d'annoncer que la construction de trois salles de classes sera prochainement finalisée dans le complexe communal qui sera pour sa part entièrement réaménagé. Pour conclure, il invite l'assemblée au verre de l'amitié.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :

  
Pascale Vollenweider

La Secrétaire :

  
Sandrine Vaucher